

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Learning Expedition FoodTech 13 et 14 mars 2023

Merci de retourner le bulletin rempli et scanné par e-mail à:

Astrid BÖRNER - aborner@ccifs.ch ou Clément JEANJEAN - cjeanjan@ccifs.ch avant le 25 février 2023

Nom/Prénom :

Fonction :

Raison sociale :

Activité de l'entr. :

Adresse de l'entr. :

Ville et CP :

Tél. :

Mobile pro. :

Email :

Adresse de facturation :

* Les données des personnes inscrites seront intégrées dans la base de données de la CCI France Suisse et seront utilisées dans le cadre de ses communications et pour la mise en place de la plateforme de rendez-vous propre à l'évènement. Les inscriptions sont définitives après la validation par l'organisateur.

- ☐ Je participe à la **LEX FoodTech les 13 et 14 mars 2023** et reconnais avoir pris connaissance des modalités de paiement, des conditions d'annulation susmentionnées et des **CGV**. Je réglerai les frais de participation après validation de mon inscription par la CCI France-Suisse, dès réception de la facture.

Merci de cocher ci-dessous le(s) prestations vous concernant :

- ☐ **Personne principale de l'entreprise | Tarif non-membre CCIFS : CHF 1950 - HT (env. 1980€)**
- ☐ **Personne principale de l'entreprise | Tarif membre CCIFS : CHF 1560 - HT (env. 1590€)**
- ☐ **Personne supp. de la même société | Tarif non-membre CCIFS : CHF 1560 - HT (env. 1590€)**
- ☐ **Personne supp. de la même société | Tarif membre CCIFS : CHF 1250 - HT (env. 1270€)**

*La conversion en euros a une valeur indicative et est susceptible de varier légèrement en fonction du taux de change applicable.



NB : cette opération est labellisée « Plan Relance Export » et vous permet de bénéficier du « [Chèque Relance Export](#) » sous certaines [conditions](#). Certaines régions françaises peuvent également apporter une aide à cette prestation dans le cadre de leur politique de soutien à l'export; renseignez-vous sur les conditions d'éligibilité et de cumul des aides sur le site www.teamfrance-export.fr de votre région.
DEMANDE DE [Chèque Relance Export](#) POSSIBLE JUSQU'AU 15.12.2022

- ☐ Je souhaite effectuer une demande de Chèque Relance Export. ☐ Je ne souhaite pas effectuer une demande de Chèque Relance Export.

Total HT :

Les mesures sanitaires liées au Covid-19 aux frontières et à l'entrée en Suisse sont désormais levées. Il n'est donc plus nécessaire de présenter de documents relatifs au virus (certificat de vaccination, certificat de guérison, dépistage négatif, formulaire d'entrée). Naturellement, en cas de symptômes, nous vous remercions de bien vouloir ne pas vous présenter sur le lieu de l'évènement et de vous conformer [aux mesures en vigueur](#).

Fait à :

Le :

Signature et cachet :

Conditions Générales de Vente

1- Champ d'application

Les conditions générales de vente (CGV) règlent les rap - ports entre la CCI France Suisse et leurs clients dans le cadre de prestations de service et l'organisation d'événements et de manifestations en Suisse et en France.

2- Acceptation

Par sa signature, le client accepte : - Le bulletin d'inscription établi par la CCI France Suisse - Le contrat établi par la CCI France Suisse - Les conditions générales de vente ci-dessous

3- Obligations

La CCI France Suisse est une association de droit suisse à but non lucratif ayant son siège à Route de Jussy 35, CP 6298 - 1211 GENEVE 6, dont la mission principale est d'animer et fédérer sa communauté d'affaires et de proposer des services d'appui aux entreprises françaises et suisses. Elle se réserve le droit d'accepter ou de refuser la participation de clients à ses manifestations et jouit d'un droit de regard dans un souci unique de qualification avec la nature et le secteur définis de ses opérations. Aussi toute inscription est considérée définitive après validation de la CCI France Suisse.

4- Responsabilités

Le client est responsable et répond de tout dommage constaté par la CCI France Suisse, notamment en cas de casse, dégât, vol ou autre. La CCI France Suisse décline toute responsabilité quant aux valeurs et propriétés des clients et en cas d'éventuel accident, vol ou dommage survenu aux invités durant l'événement.

5- Prix

Les prix sont indiqués en Francs Suisses (CHF), TVA inclus. La conversion en euros a une valeur indicative et est susceptible de varier en fonction du taux de change applicable le jour de l'émission de la facture.

6- Facturation et règlement

Pour garantir la participation aux événements organisés par la CCI France Suisse, le client doit s'acquitter du montant total de sa participation 20 jours après réception de la facture et dans un délai maximum de 15 jours avant la date de l'événement. Passé ce délai, la CCI France Suisse se réserve le droit de facturer un intérêt de 5% par an. Aussi, la participation sera considérée comme ferme et effective dès la réception du montant total de la facture. Le règlement de la participation forfaitaire est à effectuer en francs suisses (CHF) par virement bancaire sur le compte suivant : Bénéficiaire : Chambre France-Suisse pour le commerce et l'industrie Swiss Post-Postfinance / Nordring 8 / 3030 Berne Suisse COMPTE : 12-251-8 / CLEARING : 9000 / IBAN : CH87 0900 0000 1200 0251 8 / SWIFT : POFICHBEXX

7- Frais d'annulation

En cas d'annulation, les frais de dédite exigibles sont de :

- **Plus de 30 jours avant l'événement : aucun frais** (soit avant le 13 février 2023)
- **Entre 29 et 14 jours avant l'événement : 50% des frais de participation** (Soit entre le 14 février et le 28 février 2023)
- **Entre 13 jours et 8 jours avant l'événement : 80% des frais de participation** (soit entre le 1er mars et le 5 mars 2023)
- **7 jours avant l'événement : 100% des frais de participation** (soit à partir du 6 mars 2023)
- Moins de 72 H avant l'événement et en cas de test positif au COVID 19 et uniquement sur présentation d'un justificatif officiel (résultat laboratoire, attestation d'un médecin) : 10% des frais de participation
- En cas de mesures fédérales ou cantonales ne permettant pas la tenue de l'événement, notamment pour cause de pandémie : aucun frais

8- Code vestimentaire et respect des préconisations

La CCI France Suisse préconise le port d'une tenue de ville lors des manifestations. Lors de visites de sites de production, des contraintes sanitaires et de sécurité peuvent être imposées par l'entreprise accueillante, le client s'engage à les respecter et à les appliquer.

9- Modifications des CGV

La CCI France Suisse est susceptible de modifier les présentes CGV. Elle informera les clients des modifications faites sur le site www.ccifs.ch. La version en vigueur au moment de la commande fait foi dans la relation contractuelle entre le client et la CCI France Suisse.

10- Droit applicable et juridiction compétente

La relation juridique entre le client et la CCI France Suisse est régie par le droit suisse. La nullité de l'une des dispositions ne pourra être considérée comme affectant la validité des autres dispositions. Le for juridique convenu est Genève, la CCI France Suisse restant néanmoins libre de saisir la juridiction du domicile du défendeur.

11- Utilisation des données personnelles et politique de confidentialité

Sous réserve des dispositions contraires des présentes CGV, la CCI France Suisse reconnaît la confidentialité des informations que le client lui communique lors de sa participation à un événement et s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers. Les données des personnes inscrites seront intégrées dans la base de données de la CCI France Suisse et seront utilisées dans le cadre des communications de la CCI France Suisse et pour la mise en place de la plateforme de rendez-vous propre à l'événement. Le Client dispose d'un droit d'accès permanent de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant en écrivant par courrier et en justifiant de son identité en contactant la CCI France Suisse.

12- Approbation et signature

Les conditions générales de vente font partie intégrante du bulletin de participation remis au client pour approbation et signature. Le bulletin de participation ainsi que les conditions générales de vente doivent nous parvenir signés au plus tard 7 jours avant la date de l'opération.